

Annexe n° 5 à l'arrêté préfectoral du portant prescriptions complémentaires, relatif à la construction et au fonctionnement de 16 retenues de substitution : aires d'alimentation de captages destinés à l'alimentation en eau potable à prendre en compte pour la mise en œuvre de l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre

Version du 5 juin 2020

